



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E111749

VALABLE JUSQU'AU

11/10/2025

ÉDITÉ LE

20/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2013

Forme juridique : SCOP

Capital : 16 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 2013B01702

Siret : 797 702 321 00036

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 3269-001-68

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 135227351-F

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 135227351-F

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : GLOBALE ENERGIE

2 RUE DU BOIS DE SOEUVRES
ZA DE LA HALLERAISS LOT 13
35770 VERN-SUR-SEICHE

Téléphone : 07 60 89 73 33

Fax :

Portable : 07 60 89 73 33

Site Internet : www.scop-globale-energie.fr/

E-mail : globaleenergies@gmail.com

Responsabilité légale :

LIVENAIS GWENOLE, LOUIS, REMY MANDATAIRE

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	16/09/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/09/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	16/09/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	26/01/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	16/09/2022
o Ventilation mécanique	16/09/2022

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.